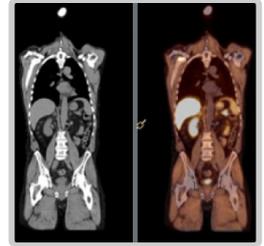




PET-scan à la fluorocholine

L'examen de TEP à la choline

Le traceur utilisé est la fluorocholine : il est spécifiquement capté par les tissus tumoraux d'origine prostatique.



A quoi ça sert ?

Cet examen sert à détecter des lésions tumorales provenant d'un cancer de la prostate, notamment au cours d'un suivi après traitement, si le dosage sanguin des PSA est perturbé.
Il peut également être employé dans le contexte d'un cancer du foie.

Quelle est la durée de l'examen ?

Ce type d'examen dure au moins une demi-journée.

Comment se passe l'examen ?

A votre arrivée au service, vous êtes accueilli(e) par les secrétaires du service. Vous serez ensuite pris(e) en charge par les manipulateurs radio. Une perfusion est mise en place, vous êtes installé(e) sur un brancard dans un box réservé. Plusieurs séries d'images sont réalisées à différents moments sur une période d'une heure à partir de l'injection du traceur.

Comment se préparer à l'examen ?

Il vous est demandé de rester à jeûn pendant les 5 heures précédant la réalisation de l'examen.

Et après l'examen ?

Il vous est conseillé de bien boire afin d'éliminer rapidement le produit qui vous a été injecté.
Vous devrez revoir votre médecin pour décider de la suite à donner à votre dossier en fonction des résultats du TEP.





Est-ce dangereux ?

Dans le cadre d'une maladie du foie, l'examen est contre-indiqué chez la femme enceinte en raison de la grande fragilité du fœtus.

Pour les autres patients, l'examen n'est pas dangereux car les niveaux de rayonnements utilisés sont toujours calculés au plus juste pour chaque patient, dans un souci permanent de radioprotection. Enfin, tous les examens intègrent le système de traçabilité du service. Les machines sont entretenues régulièrement, leur bon fonctionnement est vérifié chaque jour.

Il n'y a pas d'effet secondaire ou d'allergie.

Comment prendre rendez-vous ?

Par téléphone auprès du secrétariat au 03 26 77 27 77, ou sur place au service de Scintigraphie de Courlancy.

Une demande de rendez-vous décrivant la nature exacte de votre maladie et les soins que vous avez reçus doit nous être transmise par votre médecin (fax 03 26 84 24 24).

